Image not found or type unknown

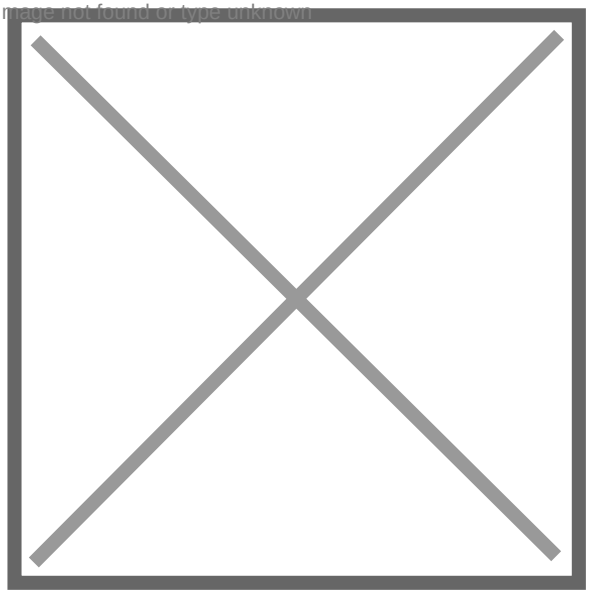

Conserver son nom marital après que le mari est été adopté

Par **Mary**, le **31/05/2012** à **21:41**

Bonjour,
mon mari vient de se faire adopter (adoption simple) par la personne qui l'a élevé. Au départ l'avocat nous a dit que seulement lui serait obligé d'avoir les 2 noms (son nom de naissance et le nom de l'adoptante). Mais aujourd'hui on vient de recevoir des papiers de la sécu et caf comme quoi il fallait que l'on justifie notre identité moi et nos 2 enfants et que nous étions obligés nous aussi d'avoir les 2 noms. Est il possible de ne conserver que le nom de mon mari car les 2 noms ça rallonge surtout que nous avons de longs prénoms et nous sommes obligé de modifier tout nos papiers pour rien car cette adoption ne concerne que mon mari, pas moi, ni les enfants. Merci d'avance pour votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés